

quartiers2030

La Rochelle, le 15 septembre 2025

Objet : Appel à projets Politique de la Ville 2026.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La politique de la ville est une politique publique de développement local et social, de cohésion urbaine et de solidarité, en faveur des quartiers en difficultés et de leurs habitants.

« *Engagements Quartiers 2030* », le nouveau dispositif contractuel de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires, vient remplacer et renforcer le précédent contrat de ville signé en 2015. Ce nouveau cadre pour la politique de la ville est le produit d'une concertation et d'une mobilisation des habitants des quartiers concernés de l'Agglomération de La Rochelle, ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs. Il a été signé le 27 mars 2024 pour la période 2024-2030.

Parce que l'engagement des associations dans les quartiers est structurant pour la mise en œuvre d'actions au plus près des quartiers, l'État et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle lancent un nouvel appel à projets pour l'année 2026. Seront soutenues les initiatives au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et de fragilités dans le cadre des axes stratégiques définis pour ce nouveau contrat de ville :

- La santé,
- L'emploi,
- La vie quotidienne, le cadre de vie, la sécurité,
- La petite enfance, la parentalité (0-12 ans),
- La jeunesse, la prévention, l'insertion (12-16 ans).

A cela s'ajoutent la mobilité et la participation des habitants des quartiers, considérées comme étant des priorités transversales.

Une attention particulière sera portée aux projets coconstruits avec d'autres acteurs locaux mais également avec les services compétents de l'État et des collectivités.

Les projets présentés devront bénéficier :

- **aux habitants des quartiers prioritaires** de la politique de la ville de Mireuil, Port – Neuf et Villeneuve-les-Salines à La Rochelle,
- **aux habitants des quartiers de fragilités** :

- Aytré : quartier Pierre Loti.
- La Rochelle :
 - Laleu-La Pallice : précisément les Sablons, les bâtiments S, les Chirons Longs et les Guiardes,
 - Cité Louise Magnan,
 - Secteurs identifiés du Centre-ville (mairie, marché, préfecture).

Pour toute action, l'attention des porteurs de projets est attirée sur la nécessité de la présenter préalablement à la chargée de mission politique de la ville de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et au délégué du Préfet à la politique de la ville.

Il conviendra ainsi de solliciter un rendez-vous dès que possible à l'adresse suivante : service.politiquedelaville@agglo-larochelle.fr

Pour toute action renouvelée, les porteurs de projets devront fournir des éléments qualitatifs précis qui mettent en valeur la nécessité de la reconduire.

Les demandes de subvention à l'Etat sont à saisir sur l'extranet de l'ANCT (portail Dauphin : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/>) avant la 15 décembre 2025 minuit.

Les organismes nouveaux (qui n'ont jamais effectué de demande depuis 2015) peuvent créer leurs comptes sur cette page. Il convient d'effectuer cette démarche au plus tôt.

Il est recommandé d'éditer le guide de saisie d'une demande de subvention disponible à l'adresse : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Tout dossier incomplet, hors délai ou non transmis sur le portail Dauphin, sera rejeté.

Pour les demandes de subvention aux crédits de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, un courrier de demande de subvention rappelant le nom du projet et le montant de la subvention sollicitée, accompagné du dossier numérique de demande de subvention déposé sur la plateforme Dauphin, doit être adressé par mail avant la 15 décembre 2025 minuit :

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération de La Rochelle
Service Habitat et Politique de la Ville

service.politiquedelaville@gglo-larochelle.fr

Nous vous remercions pour votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la ville au service des habitants des quartiers prioritaires et des quartiers de fragilités et nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Préfet
de la Charente-Maritime

Pour la Communauté d'Agglomération
de La Rochelle,
la Vice-Présidente déléguée à
l'Équilibre Social de l'Habitat
et à la Politique de la Ville,



Brice BLONDEL

Marylise FLEURET-PAGNOUX